

délibération D_2023_1_1

OBJET : Fixation du prix de vente "presse purée" DYNAMIC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le presse-purée DYNAMIC MF 2000 n'est plus utilisé au restaurant scolaire et propose de le vendre au prix de 250,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte à l'unanimité de vendre le presse-purée DYNAMIC MF 2000 au prix de 250,00 € et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires.